

DEC140445DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane PAGANO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5508 intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133312INSIS du 17 décembre 2013, portant nomination de M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim et Mme Sandrine BARDET et M. Frédéric DUBOIS, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5508,, intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil.

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Sandrine BARDET, Directrice- Adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BARDET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Frédéric DUBOIS, directeur-adjoint par intérim,

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric DUBOIS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Corinne BEZANCON, Administratrice.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

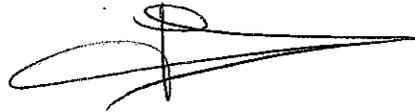
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

M. Stéphane PAGANO